

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS

I - PREAMBULE

Par délibération du conseil municipal en date du 12 septembre 2022, la commune de Saint-Martin-du-Vivier a approuvé la signature d'une convention de prestations de service pour les travaux d'entretien de la voirie et espaces verts avec l'EARL Mont Perreux. Cette convention définit les modalités financières d'intervention de l'entreprise sur la commune.

*La volonté d'optimiser la gestion des travaux nécessite la passation d'un avenant à la convention initiale qui expire le 12 septembre 2025 afin d'en préciser les modifications à intervenir à savoir **l'annulation et le remplacement de l'article 3.***

OBJET DE L'AVENANT

Le contenu de l'article 3 est annulé et remplacé par les éléments suivants :

Article 3 : Pour sa participation aux travaux et sur présentation d'une facture détaillée après chaque intervention, la rémunération de l'EARL du Mont Perreux est fixée forfaitairement, pour l'intégralité de la durée de la convention à :

- **Forfait : 85 €/heure travaillée** pour le fauchage des talus et divers travaux nécessitant l'utilisation d'engins télescopiques,
- **Forfait : 90 €/heure travaillée** pour la Coupe d'arbres avec engins ;
- **Forfait : 80 €/heure travaillée** pour la préparation de semi,
- **Prestation sur devis** pour les travaux non programmés »

Devront être mentionnés sur la facture transmise par le prestataire, les éléments d'information suivants :

- Désignation de la commune, objet de l'intervention,
- Date(s) d'intervention,
- Temps passé,
- Horaires (heure de début, heure de fin).

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

L'avenant entrera en vigueur le 7 février 2024 à zéro heure et prendra fin à la même date que la convention.



Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le
ID : 076-217606177-20240207-D50022024-DE

**Fait à Saint-Martin-du-Vivier
le 7 février 2024**

Pour la Commune de Saint-Martin-du-Vivier
(cachet et signature)

Pour l'EARL du Mont-Perreux
(cachet et signature)

M. Gilbert MERLIN
Maire